



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Territoires »**

Réunion du 23 novembre 2023

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête Avion-Train-Route (ATR) - fréquentation
touristique en Île-de-France**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête Avion-Train-Route (ATR) - fréquentation touristique en Île-de-France
-----------------------	--

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative nationale ou régionale
Contenu du questionnaire	Sans lien avec un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Individu ou ménage
Champ statistique couvert	Le champ de l'enquête concerne l'ensemble des touristes français (non-franciliens) et internationaux ayant passé au moins une nuitée en Île-de-France, quel que soit leur motif de présence sur le territoire francilien (y compris motifs professionnels).
Champ géographique	Région Île-de-France

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête sur la mobilité et les pratiques touristiques en Île-de-France.
URL de consultation du questionnaire	Pas disponible en ligne. Uniquement en pdf.
Objectifs	<p>L'enquête ATR a pour objectifs principaux de :</p> <ul style="list-style-type: none">• Mesurer les flux touristiques (nombre de séjours, nombre de nuitées) et la consommation touristique générée sur le territoire (dépenses réalisées par les touristes pendant leur séjour en Île-de-France)• Estimer la répartition des différentes nationalités/pays en matière de fréquentation et de consommation touristique• Dresser les profils des touristes (motifs de séjours, caractéristiques sociodémographiques, connaissance de la destination)

- Appréhender les pratiques des clientèles touristiques (durées de séjour, lieux et modes d'hébergement, visites effectuées et activités de loisirs pratiquées, autres régions ou pays visitées au cours du même voyage)

- Connaître la perception des touristes vis-à-vis de leur séjour (motifs de satisfaction et d'insatisfaction, recommandation, intention de retour).

Des travaux sur le questionnaire du module complémentaire JOP de 2024 ont été entrepris, afin de collecter des informations essentielles pour l'évaluation du tourisme en Île-de-France pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques. Les informations recueillies permettront notamment de dénombrer le nombre de « Touristes JOP » et de « Touristes non JOP », de comparer leurs profils respectifs et leurs dépenses. Ces statistiques seront aussi comparées avec celles produites les années précédentes.

Thèmes du (ou des) questionnaires

Le questionnaire de l'enquête ATR est constitué d'un ensemble de questions relatives aux :

- Caractéristiques de l'individu enquêté : nationalité, pays de résidence, âge, sexe, profession
- Caractéristiques du séjour
- Dépenses effectuées pour et pendant le séjour : forfait tout compris ou montant par poste : hébergement, restauration, loisirs, achats de biens durables (produits non consommés sur place), transports au sein de la région (les dépenses concernant les transports pour venir et repartir ne sont pas prises en compte).
- Niveau de satisfaction concernant le séjour, intention de recommander cette destination et de revenir en Île-de-France pour un nouveau séjour
- Caractéristiques spécifiques du trajet pour le volet Train.

Le volet spécifique à l'extension JOP sera constitué de questions relatives aux thèmes suivants :

- Visite de lieux JOP (stades ...)
- Participation à des événements JOP (marathon, olympiade culturelle...)
- Dépenses de billetterie
- Durée du séjour en fonction de l'événement

- Partie réservée aux professionnels (athlètes, arbitres...).

Historique

Choose Paris Region (CPR), anciennement le Comité Régional du Tourisme Paris Île-de-France, a pris l'initiative en 2007 de développer un dispositif d'observation autonome afin de pouvoir disposer d'une vision complète et constamment actualisée du marché touristique de la destination.

Ce dispositif d'observation a été mis en œuvre en plusieurs étapes. En janvier 2007, un dispositif d'enquête permanent à fréquence mensuelle auprès des clientèles touristiques internationales a été déployé dans les deux principaux aéroports de la région, Paris-Charles-de-Gaulle et Paris-Orly. L'aéroport de Paris-Beauvais-Tillé a été intégré à ce dispositif en août 2012. Depuis le début de l'année 2013, la clientèle touristique française est également incluse dans le champ de l'enquête.

En juillet 2008, un dispositif d'enquête similaire, auprès des touristes français et internationaux, a été initié dans les trains à grande vitesse au départ des gares de la destination (gare du Nord, gare de l'Est, gare de Lyon, gare de Montparnasse, gare Saint-Lazare et gare de Marne-la-Vallée).

À partir de juillet 2013, le dispositif d'observation a été étendu à un troisième moyen de transport, avec l'interrogation des clientèles françaises et internationales venues en Île-de-France par la route. Il concerne l'ensemble des axes autoroutiers autour de Paris et la méthodologie d'enquête était basée jusqu'en 2020 sur des comptages aux barrières de péage ainsi que des enquêtes sur les aires d'autoroutes (A1, A4, A5, A6, A10, A11, A13, A16, A71 et A77).

Depuis janvier 2016, les passagers des lignes régulières d'autocars sont également interrogés dans les gares routières (Paris Gallieni fermée depuis 2021 et Paris Bercy), en partenariat avec les compagnies de transport.

Depuis 2017, le dispositif comprend donc trois volets « avion », « train » et « route », ce dernier comprenant le transport en véhicule particulier et en autocar.

L'extension JOP de l'enquête ATR est spécifique à l'évènement. Des modules du même type ont cependant déjà été réalisés par CPR à l'occasion de la Ryder Cup 2018 et de la coupe du monde de Rugby 2023.

Faits marquants précédentes éditions

Nous observons une diminution du nombre d'individus enquêtés en 2020 (en particulier dans les aéroports) et 2021 du fait de la crise

	<p>sanitaire qui a rendu impossible la collecte de questionnaires à certaines périodes.</p> <p>Suite aux restrictions sanitaires et au constat de difficultés croissantes d'intervention sur les sites gérés par les concessionnaires d'autoroute, la collecte sur les aires d'autoroute a été abandonnée en 2020, au profit d'un dispositif d'enquête en ligne.</p>
Concertation	<p>Concertation en interne avec les différents services opérationnels ainsi qu'avec la Banque de France pour l'harmonisation des questions concernant les dépenses touristiques entre l'enquête EVE et l'enquête ATR.</p>
Origine de la demande	<p>L'enquête « Avion-Train-Route » est une enquête d'initiative régionale permettant d'alimenter la définition des politiques publiques de la région Île-de-France. Les statistiques produites grâce à ce dispositif permettent de mettre en place les ressources, les outils, l'accompagnement et le réseau permettant aux professionnels du tourisme francilien de développer et de distribuer une offre qualitative, innovante et adaptée.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>L'enquête « Avion-Train-Route » apporte une connaissance du marché touristique d'Île-de-France tout à fait spécifique par rapport aux autres données existant en Île-de-France. Elle fournit des données comparables sur plusieurs années et à un niveau de granularité fin (département de la destination, pays d'origine) sur les caractéristiques des séjours touristiques en Île-de-France, des individus qui les réalisent pour tous les modes de transport (avion, train, route), des dépenses effectuées lors de ces séjours et des niveaux de satisfaction des différentes clientèles.</p> <p>Elle diffère d'abord de l'enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme qui est une enquête « entreprise » en ce sens qu'elle s'adresse aux hôteliers et non aux touristes. Les données collectées sont des agrégats au niveau des hôtels avec seulement quelques informations sur les touristes, notamment leur origine géographique et le motif de leur nuitée (tourisme d'agrément ou professionnel). Les données de l'enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme ne permettent donc pas d'estimer le nombre de touristes en Île-de-France (du fait du champ réduit de cette enquête), ni de mesurer leurs dépenses (le questionnaire étant destiné aux hôteliers et non pas aux touristes), variables d'intérêt de l'enquête ATR. Elles restent cependant une référence sur le</p>

champ qu'elles couvrent et sont donc utilisées à des fins de calage. Les données de l'enquête ATR sont en effet calées sur les croisements origine-destination issus de l'enquête mensuelle de fréquentation dans les hébergements collectifs de tourisme afin d'obtenir des résultats représentatifs au niveau régional, voire infra-régional.

L'enquête ATR se distingue également de l'Enquête Suivi de la Demande Touristique (SDT) du fait du champ géographique couvert et du mode de collecte. L'enquête SDT est une enquête auprès des « ménages » résidant en France, dont la gestion était assurée par la DGE et a été récemment reprise par l'Insee. Cette enquête interroge aussi les non-partants. Elle n'a pas vocation à couvrir le champ des touristes étrangers. En outre, cette enquête est nationale et la représentativité régionale n'est pas garantie à ce jour. Une partie du champ couvert par SDT recouvre celui de l'enquête ATR : les touristes visitant l'Île-de-France en étant originaires d'une autre région française. Sur ce champ commun, les structures des variables observées sont très proches, ce qui montre une bonne cohérence des deux dispositifs. Toutefois, du fait du caractère national de l'enquête SDT, elle ne dispose pas d'un niveau de détail aussi important en termes d'activités pratiquées, sites visités, niveau de satisfaction... que l'enquête ATR.

L'enquête ATR diffère enfin de l'enquête auprès des visiteurs venant de l'étranger (EVE) qui ne couvre pas le même champ géographique. L'enquête EVE, initialement réalisée par la DGE et la Banque de France et reprise actuellement par l'INSEE et la Banque de France, permet de suivre les comportements touristiques sur le territoire français des personnes résidant à l'étranger. Elle ne couvre pas le champ des touristes français non résidant en Île-de-France. De plus, elle n'offre pas, d'une part, le détail du séjour touristique réalisé et notamment les lieux et types d'hébergement et les sites visités, d'autre part, le détail par poste (hébergement, restauration, accueil...) concernant le niveau de satisfaction lors du séjour.

Extensions géographiques

Aucune extension du champ géographique de l'enquête n'est prévue à ce jour.

Utilisateurs

Les résultats sont transmis aux partenaires de l'enquête : SNCF et Aéroports de Paris. Ils sont également transmis aux services tourisme de la région Île-de-France et des différents départements franciliens. D'autres organismes publics utilisent ces données pour

leurs travaux : CCI, OTCP, Institut Paris Region...

D'une manière générale, toutes les publications qui concernent le tourisme en Île-de-France font référence aux résultats de ce dispositif. Plus globalement, les résultats sont également utilisés pour la définition des stratégies commerciales et marketing des différents agents économiques de la région.

Des chercheurs universitaires ont également fait appel à ces données pour des recherches scientifiques.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Annuelle
Période de collecte	<p>Pour les volets Avion, Train et Autocar, l'enquête se déroule tout au long de l'année, auprès des touristes voyageant sur les lignes régulières, selon un plan d'intervention mensuel établi à l'avance.</p> <p>Pour le volet « Route » par véhicule personnel, 4 vagues d'enquêtes Web par an auprès des résidents de 15 ans et plus ayant réalisé un séjour en Île-de-France en s'y étant rendu par la route.</p> <p>Le sur-échantillon JOP est collecté principalement en août et septembre 2024 (et les derniers jours de juillet concernés par la compétition), de manière à optimiser la collecte d'informations auprès des touristes se rendant en Île-de-France pour les Jeux Olympiques et Paralympiques.</p>
Mode de collecte	<p>La population cible est approchée via les moyens de transports utilisés pour quitter la région, à la fin du séjour.</p> <p>Les interviews sont réalisées par des enquêteurs qui distribuent les questionnaires aux passagers des vols, trains et autocars aux moments prévus dans le plan de sondage. Ils ont en charge le comptage de la population éligible et non éligible (avec un questionnaire filtre), l'accompagnement des enquêtés pour le remplissage des questionnaires et la récupération des questionnaires à la fin des interviews.</p> <p>Il est remis dans la langue la plus appropriée au touriste éligible (ou à 1 membre de l'équipe de voyageurs) qui le renseigne puis le remet à l'enquêteur. Ce dernier assiste les interviewés qui le souhaitent et veille à vérifier, lors de la récupération des enquêtes, que les parties cruciales que sont la répartition des nuitées et les dépenses sont correctement renseignées.</p>

Pour le volet « Avion », la passation des questionnaires se fait dans les salles d'embarquement des aéroports (Paris-Charles-de-Gaulle, Paris-Orly et Paris-Beauvais-Tillé), au moment du départ des touristes.

Pour le volet « Train », la passation des questionnaires se fait à bord des trains au départ des principales gares parisiennes (gare du Nord, gare de l'Est, gare de Lyon, gare de Montparnasse, gare Saint-Lazare et gare de Marne-la-Vallée), à l'exception des passagers de la gare de Marne-la-Vallée et ceux voyageant en Eurostar, pour lesquels les interviews sont réalisées à quai et en salles d'embarquement, au moment de leur départ.

Pour le volet « Autocar », la passation des questionnaires s'effectue dans la gare routière de Paris-Bercy.

Pour le volet « Route » par véhicule personnel, 4 vagues d'enquêtes Web par an auprès des résidents de 15 ans et plus ayant réalisé un séjour en Île-de-France en s'y étant rendu par la route. Structuration de la mesure en vagues trimestrielles, chaque vague s'intéressant aux séjours réalisés dans la période des 3 mois avant la vague.

Comitologie

Les travaux liés au dispositif permanent d'enquêtes ATR s'inscrivent dans une démarche projet. À cette fin, un comité scientifique est mis en place. Se réunissant régulièrement (une fois par trimestre), le Comité scientifique est le cadre privilégié permettant de :

- Partager les orientations méthodologiques de l'enquête, les éventuels points sensibles et leurs impacts techniques le cas échéant ;
- Valider les choix méthodologiques et scientifiques ;
- Suivre le déroulement scientifique de la démarche.

Il veille aussi à l'adaptation du questionnaire de l'enquête ATR à l'extension JOP.

Le comité scientifique est constitué de :

- pour l'Insee, l'adjoint à la directrice régionale Insee Île-de-France en charge des JOP et des questions méthodologiques et la chargée de mission dédiée à l'enquête ATR
- pour Choose Paris Region, le responsable du pôle Études et Observation
- pour la DGE, le conseiller scientifique au bureau de l'analyse

	<p>économique, tourisme, commerce et services marchands.</p> <p>Des experts sont associés aux travaux en tant que de besoin (issus de ADP, SNCF, BVA ou de l'Insee).</p>
Contraintes pour l'enquête	<p>Pour les volets « Avion », « Train » et « Autocar », le questionnaire est auto administré (12 minutes environ). La collecte du volet « Route » se fait quant à lui en ligne et la durée de passation est identique aux 3 autres dispositifs.</p>
Coût de l'enquête	<p>350 000 €</p>
Organisme collecteur	<p>La collecte et la remontée d'information est réalisée par un prestataire privé, spécialisé dans ce type d'opération. Jusque 2025, le prestataire sélectionné est la société BVA. BVA, prestataire historique de l'enquête ATR, est une entreprise leader dans l'application des sciences comportementales qui se distingue par une connaissance de la pratique touristique dans les principales régions réceptrices. Lors du renouvellement du marché de l'enquête ATR en 2023, c'est sa proposition qui a été retenue en raison d'une méthodologie aboutie, avec un plan de sondage et une stratégie de redressement robuste. Afin de réaliser une extension JOP, CPR a demandé au prestataire BVA une prestation complémentaire.</p>
Plan de sondage	<p>Le plan de sondage correspond à un tirage par grappes. Tous les voyageurs d'un trajet donné sont interrogés et ne sont conservées que les réponses des personnes répondantes éligibles (touristes) par le biais d'un questionnaire filtre. Principe : récupération de l'offre sur l'ensemble des axes, puis stratification par transporteur, par axe et par type de jour. Les circulations à enquêter sont alors sélectionnées sur la base d'un tirage aléatoire. Le trafic effectif permettant de caler a posteriori les questionnaires renseignés.</p> <p>La partie « Route » est complétée par un dispositif d'enquête en ligne auprès de répondants français et des pays limitrophes d'un panel partenaire (Access Panel). Il permet de recueillir des données sur les touristes qui sont venus en Île-de-France par la route en véhicule individuel. Le questionnaire commence par une série de questions-filtre permettant d'identifier l'éligibilité de la cible (pays visités au cours des 3 derniers mois, régions visitées au cours des 3 derniers mois...), la dernière d'entre elle permettant d'identifier la venue des touristes en Île-de-France, avec ou sans nuitées et selon le mode utilisé. Les individus éligibles sont ceux qui ayant réalisé au moins 1 séjour avec nuitée en étant venus par la route.</p>

Taille de l'échantillon

Entre 23 000 et 29 000 questionnaires collectés chaque année.

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	Choose Paris Region
Autres services producteurs	
Partenariat	<p>Des partenariats ont été noués avec la SNCF, ADP et FlixBus pour la fourniture des autorisations d'enquête et des données de trafic. L'extension JOP est conçue en partenariat avec la direction régionale de l'Insee Île-de-France et la Direction Générale des Entreprises (DGE)..</p>
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Le programme envisagé de diffusion des données est similaire au programme réalisé à partir des vagues précédentes, c'est-à-dire au 2ème trimestre de l'année n+1.</p> <ul style="list-style-type: none">• Infographies annuelles dressant des « profils de clientèle » (par nationalité (française, de proximité, pays lointains), par caractéristique (âge, motif de voyage, mode de transport) ;• Études thématiques (tourisme et shopping, tourisme et gastronomie, Paris capitale mondiale du sport) ;• Publication annuelle internet et papier « Repères de l'activité touristique » (diffusée en version papier à plus de 1 000 professionnels et disponible en version électronique sur le site pro.visitparisregion.com) contient de nombreuses données à destination des partenaires publics et privés. <p>Le principal vecteur de diffusion externe de l'enquête ATR est le site internet https://pro.visitparisregion.com.</p> <p>Pour l'extension JOP, des diffusions conjointes entre Insee - CPR - DGE seront réalisées à partir de l'automne 2024.</p>